

tuellement portés à déplorer les bas prix. Depuis quelque temps la cote des marchés américains est assez ferme: de \$13 à \$14 pour le maquereau n° 1, de \$5 à \$6 pour le n° 2 et jusqu'à \$4 pour le n° 3. Par conséquent une estimation officielle de \$3 pour tous ne varie pas tant cette année avec les prix qu'il est possible d'obtenir.

Au sujet de la flottille américaine qui vient au large de nos côtes, une personne autorisée, de Gloucester, Massachusetts, a bien voulu me transmettre les nouvelles suivantes qui sont corroborées par un article que publiait vers le milieu d'octobre l'*Advertiser* de Cap Anne, l'organe des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre: "Les chiffres seront faibles cette année. La pêche au maquereau dans la baie Saint-Laurent a presque totalement manqué pour la flottille américaine. Il n'est allé dans la baie que 53 bateaux pêcheurs américains, dont quelques-uns ne sont pas restés longtemps et n'ont rien pris. Dix bateaux restent encore dans la baie. Les 43 qui sont revenus ont rapporté 6,657 barils de maquereau, soit 155 barils chacun."

Il est difficile à nous qui restons à terre, de savoir au juste ce que font les bateaux américains au large; mais des rapports venant de l'île Longshore nous apprennent que les bateaux américains ont pris des chargements beaucoup plus considérables que les chiffres qui précèdent sembleraient l'indiquer. Ainsi, par exemple, une goëlette a expédié deux cargaisons composées de quelques centaines de barils par le chemin de fer I.P.-E pour être transportées, *via* Shétiac, aux Etats-Unis. Les Américains se plaignent que le poisson ne s'est pas réuni en bancs excepté au commencement de la saison. Sept de leurs bateaux sont restés au large de Cable Head, comté de King, du 7 au 12 août, attendant vainement l'occasion de jeter la seine, et sont ensuite partis pour aller on ne sait où. Comme il est venu peu d'Américains, le tort causé par l'usage de la seine a dû être moindre qu'autrefois. Le poisson vorace paraît avoir été plus nombreux qu'à l'ordinaire, ce qui expliquerait la dispersion des bancs à bonne heure.

On m'a fait plusieurs plaintes, qui ne sont pas d'ailleurs parfaitement soutenues par la preuve, à l'effet que les trappes au homard sont préjudiciables au maquereau, dont elles brisent les bancs. Comme nos pêcheurs ne font pas usage de la seine, la dispersion des bancs n'a pas tous les mauvais résultats qu'elle aurait s'ils se servaient de cet engin de pêche, à moins qu'elle ait pour effet de porter le maquereau à moins mordre. L'assertion que la boîte qui se détache des trappes à homard fournit de la nourriture au poisson et l'empêche de mordre à l'hameçon reste encore à être prouvée, attendu que le maquereau ne plonge pas, mais s'élève à la surface pour trouver sa nourriture. En outre le maquereau ne préfère pas, comme le homard, la boîte putride. Le rendement de cette année, égal à trois millions et demi de livres de homard mis en conserves, implique l'emploi de 35,000 trappes,—soit, pour 100,000 boîtes, 1,000 trappes tendues, ainsi que le disent les plaignants, sur les fonds à maquereau et enlevées deux fois par jour, 1,000 trappes couvrant une distance de 4 milles dans 8 brasses d'eau. On en conclut naturellement qu'un aussi grand nombre de trappes doit effrayer les bancs de poisson; mais, d'un autre côté, les pêcheurs à la ligne ont pris cette année autant de maquereau qu'ils ont voulu. Si, comme on le dit, les fabriques de conserves de homard se multiplient trop sur la côte, la chose pourra devenir sérieuse. Le seul remède suggéré jusqu'ici par les plaignants, c'est-à-dire que la pêche au homard soit restreinte à l'eau profonde, n'est guère pratique; il aggraverait plutôt le mal, pour la raison que les bancs pourraient également être brisés par les mêmes trappes tendues un peu plus au large. Les pêcheurs de hareng et de morue disent que leurs opérations sont également contrecarrées. Des trois c'est le pêcheur de hareng qui a le plus raison de se plaindre. Cette difficulté n'avait pas été prévue lorsque les lois de pêche furent édictées il y a douze ans, et elle est née des circonstances particulières de l'île du Prince-Edouard, où un si grand nombre de fabriques de conserves ont surgi à la fois sur une côte restreinte. Par suite la loi ne fournit pas un remède défini, et on ne peut juger les causes individuelles qu'en s'en rapportant à la teneur générale et à l'esprit plutôt qu'à la lettre des actes. Je sou mets cette question au ministère.

On dit que trente poissons d'assez bonne grosseur ont été pris au large de Souris, comté de King, dès la première semaine de juin; pourtant la pêche n'a pas coutume